

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2021-III-09 du 4 mars 2021

### COMMISSION DE LA FORMATION DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ PARIS VIII VINCENNES SAINT-DENIS – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

**Le conseil départemental,**

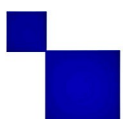
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-6 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis,

Vu le courrier du 21 janvier 2021 de l'administratrice provisoire de l'Université Paris VIII,

Vu le rapport de son président,



**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE M. Emmanuel Constant, vice-président du conseil départemental, pour représenter le Département et siéger en qualité de personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*